

PASSIVANT PSP

Fiche de données de sécurité 06/07/2007

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Fournisseur :



Z.I. DU GROS HETRE - B.P. 10151
57504 ST AVOLD CEDEX
Tél : 03.87.82.85.45. Fax : 03.87.82.85.46.
Service à contacter : M. WALTER Marc

Désignation du produit : PASSIVANT « PSP »

Type d'utilisation : Produit de passivation pour le traitement chimique des métaux par procédé de pulvérisation, trempage et application manuelle.

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Acide nitrique :

Concentration : < à 20 %
Numéro CAS : 7697-37-2
Numéro de ID : 007-004-00-1
Numéro de CE : 231-714-2

Agents de surface :

Concentration : < à 0,2 %

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Risques spécifiques : C = Corrosif

Principaux dangers pour l'homme et l'environnement : R 34 : Provoque des brûlures.

4. PREMIERS SECOURS

Recommandations générales :

Evacuer les accidentés de suite (prendre des mesures d'autoprotection).
Enlever immédiatement tout habit qui était en contact avec le produit.

Effets :

Contact avec la peau :

Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau et au savon. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

Inhalation :

Irritation des voies respiratoires, repos absolu.

Si perte de connaissance mettre en Position Latérale de Sécurité, hospitalisation.

Ingestion :

Boire de l'eau, ne pas tenter de faire vomir.

Respirer de l'air bien frais et consulter un médecin immédiatement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2) en poudre ou jet d'eau.

En cas d'incendie important : avec jet d'eau ou mousse résistante à l'alcool.

Protection des intervenants

Masque respiratoire avec filtre ou apport d'air frais.

Méthodes particulières

En cas d'incendie, refroidir par arrosage les emballages contenant du produit.

PASSIVANT PSP

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles et collectives

Quitter immédiatement les locaux.

Ne pas respirer les gaz et vapeurs. Se munir d'un masque respiratoire équipé de filtre NO, pour l'accès des locaux.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne jamais rejeter ni à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas d'avaries, prévenir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage

Neutralisation avec de la solution de soude, de chaux, ou lessive alcaline.

Assurer une ventilation suffisante des locaux.

Ne pas utiliser des absorbants inflammables (sciures de bois,...).

Précipiter les vapeurs et gaz au jet d'eau.

Elimination des résidus de traitement suivant § 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Maintenir les récipients bien fermés.

Porter le matériel de protection individuelle adéquat (voir § 8).

Bien ventiler les locaux de stockage.

Stockage

Conditions : Stocker le produit dans des récipients bien fermés, étiquetés et étanches, à l'abri du soleil, dans un endroit frais et ventilé à sol imperméable, formant une cuve de rétention.

Matériaux d'emballage : Plastique, PVDF, polypropylène, polyéthylène.

Matières incompatibles : Pas de recommandations particulières.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Les matières premières utilisées pour la fabrication d'équipements techniques doivent résister aux produits chimiques utilisés.

Paramètres de contrôle :

Acide nitrique < à 20 % N° de CAS : 7697-37-2 25 mg/m³

Equipements de protection individuelles :

Protection respiratoire : Exposition de courte durée : Masque respiratoire équipé d'un filtre NO. Exposition de longue durée : Masque respiratoire avec apport d'air frais.

Protection des mains : Gants en caoutchouc ou PVC étanches.

Protection des yeux : Lunettes de protection étanches en verres plastiques.

Protection de la peau et du corps : Combinaison anti-acide et chaussures adéquates.

Mesures d'hygiène :

Equiper les locaux de travail d'une douche de sécurité et d'un rince-oeil.

Eviter le contact avec les aliments. Se laver les mains à chaque fois et une fois le travail terminé.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Forme : Liquide. Couleur : Incolore. Odeur : Légèrement piquant.
Valeur du pH :	Environ 1 (fortement acide).
Température d'ébullition :	105°C.
Température de décomposition :	Non relevée.
Point d'éclair :	105°C.
Température d'auto-inflammation :	Produit ininflammable.
Caractéristiques d'explosivité :	Non explosif.
Masse volumique :	A la température de 20°C à 1,18 g/cm ³ .
Solubilité :	Solubilité dans l'eau environ 100 %.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter :

Décomposition thermique au point d'ébullition : elle entraîne la formation de gaz nitreux.

Matières à éviter :

Produits alcalins concentrés (réactions exothermiques), métaux et alliages métalliques (corrosion et production d'hydrogène et gaz NOX), matériaux organiques inflammables (éventuelle explosion et incendie avec production de gaz NOX).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	Néant.
Effets locaux :	Brûlures au contact de la peau et des muqueuses (douleurs souvent retardées jusqu'à 24 heures). Produit des lésions de la peau, des yeux (perte de la vue), de la gorge et des poumons (œdème pulmonaire).
Sensibilisation :	Pas connue à ce jour.
Toxicité chronique :	Néant.
Toxicité à long terme :	Néant.
Effets spécifiques :	Ingestion : Très grave, risque de perforation de l'estomac.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne jamais rejeter ni à l'égout, ni dans le milieu naturel. Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

La toxicité pour les poissons et les bactéries débute en dessous de pH 6.0 et augmente avec la diminution de la valeur du pH.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit :

Neutralisation avec solution de chaux, dans un récipient adéquat.

Déchets des résidus :

Les boues résultantes de la neutralisation devront être retraitées par un organisme agréé.

Emballage souillé :

Il devra être retraité par un organisme agréé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Voies terrestres :

Classe ADR/RID : 8-2b.
Type de dangers : 80.
Dénomination matière : Acide nitrique.
N° ONU : 2031.

Voies maritimes et fluviales :

Classe IMDG : 8.
Type d'emballage : II.
N° EMS : 8-03.
Dénomination matière : Acide nitrique.
N° ONU : 2031.

Voies aériennes :

Classe OACI-IT : 8.
Type d'emballage : II.
Dénomination matière : Acide nitrique.
N° ONU : 2031.

15. REGLEMENTATIONS

Avertissements relatifs aux dangers :

R 34 : Provoque des brûlures.

Avertissements relatifs à la sécurité :

- S 1/2 :** Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
S 7/9 : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
S 23 : Ne pas respirer les gaz et vapeurs.
S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 27 : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
S 36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des Yeux / du visage.
S 45 : En cas d'accidents ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

16. AUTRES INFORMATIONS

Les renseignements de cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances, et correspondent aux directives de la législation européenne.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'utilisateur à la charge de respecter tous les points et paragraphes cités ci-dessus.